CASTELNAU-DE-LÉVIS (TARN) UNE SEIGNEURIE DE L'ALBIGEOIS DU XIII° AU XV° SIÈCLE

PAR

SYLVIE CAUCANAS

licenciée ès lettres

SOURCES

Presque tous les documents utilisés pour cette étude appartiennent au chartrier des seigneurs de Graulhet et Castelnau-de-Lévis, conservé actuellement dans la série J des Archives départementales du Tarn. Outre les actes, contrats de mariage, testaments, ventes, qui permettent de suivre l'histoire politique de la seigneurie, ce chartrier comprend de précieux documents économiques : terriers établis tous les vingt ans au cours du xive siècle, cadastre de 1473, registres remontant au début du xve siècle et regroupant les comptes établis par les receveurs des revenus seigneuriaux. D'utiles compléments sur la société et la vie quotidienne ont été apportés par des registres de notaires du xve siècle et par le livre des informations judiciaires de la cour ordinaire de Castelnau-de-Lévis. Des documents ont également été consultés dans le fonds Doat de la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales.

PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Situé sur la rive droite du Tarn, à sept kilomètres à l'ouest d'Albi, Castelnaude-Lévis fut le centre d'une importante seigneurie qui s'étendait sur le causse calcaire de Cordes et la plaine alluviale du Tarn, couvrant un territoire occupé à présent par cinq communes : Castelnau-de-Lévis, Sainte-Croix, Cagnacles-Mines, Bernac, Castanet.

PREMIÈRE PARTIE SEIGNEURS ET SEIGNEURIE

CHAPITRE PREMIER

L'ŒUVRE DE SICARD ALAMAN

En 1235, le comte Raymond VII de Toulouse concédait à Sicard Alaman un fief sur lequel fut fondé Castelnau de Bonafous (aujourd'hui dit de Lévis). La création de ce village devait avoir des conséquences d'ordre politique et

économique.

Sicard Alaman, qui n'avait disposé auparavant que de biens dispersés en Toulousain et en Albigeois, créait une seigneurie et lui donnait un centre politique et administratif: Castelnau de Bonafous. A l'habitat dispersé antérieur était substitué un habitat groupé; les nombreux villages et hameaux développés autour d'anciennes villae gallo-romaines disparurent au profit du village neuf de Castelnau. Raymond VII, en favorisant la création d'une nouvelle seigneurie, affermissait son autorité sur un territoire jusque-là sans unité politique, où la noblesse locale et des établissements ecclésiastiques (abbaye de Bonnecombe, commanderie de Rayssac, église cathédrale d'Albi) se partageaient le pouvoir.

Sicard Alaman, en implantant un vignoble, chercha à faire de Castelnau de Bonafous un centre économique; les possessions qu'il avait sur le Tarn et la Garonne (péages, ports, bastides et ponts) devaient ouvrir des débouchés

commerciaux à ce nouveau vignoble.

CHAPITRE II

LES SEIGNEURS DE CASTELNAU-DE-LÉVIS : DES ALAMAN AUX AUBIJOUX

A la fin du XIII^e siècle, la seigneurie de Castelnau connut des moments difficiles. Revendiquée par le roi, elle ne resta aux mains des Alaman qu'au prix d'un lourd endettement. Menacée de partage à la mort de Sicard le Jeune, fils de Sicard Alaman, elle ne fut sauvée du démantèlement que par la mainmise de Bertrand, vicomte de Lautrec, sur l'héritage de Sicard. Au XIV^e siècle, cette seigneurie passa à la famille des Lévis par le mariage de Béatrix de Lautrec avec Philippe de Lévis. Les Lévis devaient conserver la seigneurie de Castelnau jusqu'en 1466, date à laquelle ils la vendirent à Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, qui la transmit à sa fille Madeleine d'Armagnac, épouse d'Hugues d'Amboise-Aubijoux. Les Amboise d'Aubijoux furent seigneurs de Castelnau-de-Lévis jusqu'en 1669.

Pour les Alaman et les Lautrec, la seigneurie de Castelnau comptait comme le plus précieux de leurs biens. Pour les Lévis, qui avaient en leur possession d'autres seigneuries aussi importantes et jouissaient de pensions royales, elle ne tint qu'une place secondaire dans l'ensemble de leur patrimoine.

CHAPITRE III

LA SEIGNEURIE DE CASTELNAU-DE-LÉVIS DU XIII^e AU XV^e SIÈCLE

La seigneurie de Castelnau-de-Lévis était placée sous la suzeraineté de l'évêque d'Albi et sous celle du roi de France (depuis la mort d'Alphonse de Poitiers). Les rapports avec ces suzerains ne furent pas toujours faciles. Les communautés de Castelnau-de-Lévis et d'Albi s'affrontèrent en de violents conflits de juridiction. Les agents du roi luttèrent inlassablement contre l'exemption de tout impôt que Raymond VII avait concédée aux habitants de la seigneurie de Castelnau; ils réussirent dans leur entreprise au milieu du xve siècle.

Du seigneur de Castelnau, devenu baron au xive siècle, dépendaient trois seigneurs vassaux ayant pouvoir de basse justice sur leurs terres (les seigneurs de Castanet, de Bernac et de Saint-Sernin) et de nombreux autres seigneurs n'ayant en leur possession que des censives; celles-ci appartenaient à des nobles et à de petits seigneurs locaux, ainsi qu'à des établissements ecclésiastiques ou à des bourgeois de la ville d'Albi. Durant les crises des xive et xve siècles, le nombre de ces seigneurs censiers décrut. Bourgeois d'Albi et noblesse locale furent également touchés. Au xive comme au xve siècle, la noblesse conserva les censives les plus étendues; les bourgeois d'Albi observèrent une grande prudence dans leurs placements fonciers, qui se limitaient à l'achat d'une exploitation agricole de taille moyenne. A la fin du xve siècle, la terre restait dans l'ensemble aux mains des nobles et des établissements ecclésiastiques, propriétaires du sol avant la fondation de Castelnau.

CHAPITRE IV

LES REVENUS DU SEIGNEUR DE CASTELNAU-DE-LÉVIS

Le seigneur de Castelnau-de-Lévis disposait essentiellement de ressources foncières, même s'il jouissait d'autres revenus tels qu'albergues, pesade, péages, etc. La réserve seigneuriale, consacrée aux cultures maraîchères et à la vigne, était peu étendue. La censive procurait la plupart des revenus fonciers. Grâce aux ressources qui lui venaient de ses autres seigneuries ou de pensions royales, le seigneur de Castelnau-de-Lévis supporta assez aisément les crises des xive et xve siècles; il profita même des difficultés que connaissaient certains de ses vassaux pour accroître sa censive à leurs dépens. Par l'acquisition de nombreux cens (presque tous acquittés en céréales), il compensa la perte de valeur que les autres subissaient. Il favorisa la reprise économique en accordant de longs délais pour le paiement des redevances foncières et en autorisant des réductions de cens.

DEUXIÈME PARTIE VILLAGE ET TERROIR

CHAPITRE PREMIER

L'HABITAT

Le village neuf de Castelnau-de-Lévis était constitué de deux parties :

— l'enceinte castrale qui comprenait la demeure seigneuriale ainsi qu'une vingtaine de maisons, réservées dans les premiers temps à la noblesse; ce privilège n'est plus qu'un souvenir au xve siècle;

— les barris ou faubourgs, où vivait le reste de la population.

A la fin du xive siècle, sous l'influence de l'épidémie et des guerres, le village se replia sur lui-même, s'enferma dans des fortifications très restreintes. Lorsqu'au xve siècle se dessina un mouvement de reprise économique, les habitants de la seigneurie délaissèrent le village de Castelnau pour s'installer dans des mas isolés. Un habitat dispersé se substitua ainsi peu à peu à l'ancien habitat groupé. La naissance des mas ou exploitations agricoles doit être imputée essentiellement à l'importance croissante au xve siècle de communautés familiales élargies, nées d'affrèrements.

CHAPITRE II

LE TERROIR

Au début du XIVe siècle, les exploitations rurales étaient réparties en trois groupes : 50 % environ ne dépassaient pas 5 hectares; ces exploitations appartenaient à de petits artisans, à des bourgeois d'Albi ou à des paysans qui bien souvent travaillaient aussi comme ouvriers agricoles; 40 % comprenaient de 5 à 15 hectares; enfin 10 % seulement des exploitations couvraient plus de 15 hectares. Toutes étaient constituées de parcelles de terre dispersées en divers lieux de la seigneurie.

Au cours des crises des xive et xve siècles, on assiste à la disparition des plus petites exploitations au profit des plus grosses : en 1473, 40 % des exploitations couvrent moins de 5 hectares, 40 % ont de 5 à 15 hectares, 20 % s'étendent sur plus de 15 hectares. Beaucoup d'entre elles sont désormais constituées de parcelles de terre regroupées en un même lieu et s'ordonnant autour de la maison d'habitation.

Du XIII^e au xv^e siècle, la seigneurie de Castelnau a pratiqué la polyculture, le blé et la vigne composant l'essentiel des cultures au XIV^e siècle; s'y ajoutèrent au xv^e siècle la culture du pastel et l'élevage, plus rémunérateurs.

CHAPITRE III

SOCIÉTÉ ET VIE QUOTIDIENNE

La communauté d'habitants et la famille encadrent l'individu. Le sentiment d'appartenir à une même communauté est renforcé chez les habitants de la seigneurie de Castelnau par l'existence du consulat et de la paroisse. La famille reste cependant la cellule élémentaire de la société, puisque c'est sur elle que repose la vie économique.

Les classes sociales se distinguent essentiellement par l'importance des biens fonciers; la fortune mobilière est généralement modeste, quelle que soit la classe sociale. A la fin du xve siècle néanmoins, aux côtés des notables de Castelnau qui investissent leur argent dans l'achat de biens fonciers, apparaissent des « capitalistes » qui préférent investir leur fortune dans l'économie de la seigneurie : ils avancent du numéraire aux paysans et, en échange, s'assurent le contrôle des nouvelles activités économiques (culture du pastel, élevage).

ANNEXES

Actes concernant la fondation de Castelnau-de-Lévis; extraits des terriers et du cadastre; contrats de cheptel; présentation de candidats au consulat de Castelnau; extrait du livre des informations judiciaires. — Cartes, tableaux et plans se rapportant à l'étude de la seigneurie (limites de juridictions, vassaux, revenus du seigneur, habitat, terroir et société). — Photographies du château et du village de Castelnau-de-Lévis.

III BECKE

The state of the s

por a mention and than see a military and a disquestion beautifully seed, a